



CAP

Adjointes Administratifs

15-19 octobre 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Voilà la dernière CAP de cette mandature durant laquelle les élus **UNSa justice** n'ont eu cesse de défendre tout au long de ces 4 années les situations individuelles des adjoints administratifs du ministère.

Si durant cette semaine nous allons évoquer une nouvelle fois la question de la mobilité, de la titularisation, des intégrations...nous allons également être confrontés au manque de fonctionnaires ou au blocage au départ pour certaines structures ! Le recours généralisé aux contractuels n'est pas une solution.

Pour **l'UNSa Justice**, le fait de bloquer les agents n'arrange ni la situation précaire en effectifs des adjoints administratifs sur l'établissement demandé, ni la situation du collègue qui a élaboré ce projet de mobilité.

L'UNSa Justice exige que les demandes de mutations des collègues stagiaires soient examinées lors de cette CAP. En effet, nous ne sommes pas responsables du décalage des dates de la CAP de mobilité (qui devait avoir lieu initialement en décembre 2018).

Sur le sujet élections, la première organisation syndicale du ministère demande que l'ensemble des agents qui sont amenés à contribuer au bon déroulement de cette opération ne soient pas oubliés. Récupération des heures facilitées, compensation financière, témoignage officiel de satisfaction pour les agents DAP, tout doit être mis en œuvre afin de reconnaître l'investissement que cela demande.

L'UNSa Justice dénonce également les difficultés rencontrées par les collègues C ultramarins et qui obtiennent leur mobilité en métropole, pour obtenir l'avance des frais de changement de résidence par leur SAR. Certains agents ont dû faire l'avance pour leur billet d'avion. La transparence des magistrats étant parue avant les CAP de fonctionnaires, le SAR leur a fait comprendre que le budget avait déjà bien été utilisé et que les fonctionnaires devaient attendre ! On comprend le sens des priorités...

Du point de vue de nos collègues comment ne pas envisager une mobilité, quand au quotidien, on est confronté à l'écrêtement des heures ?

Le recours trop fréquent aux services en sous effectifs accentue la charge individuelle de travail des adjoints administratifs.

190 heures, un équivalent de 5 semaines de travail sur l'année, voilà ce que certains collègues de la pénitencière se voient flouer dans des services de régie ou de greffe pénitentiaires. **L'UNSa Justice** dénonce cette réalité de la continuité du service public qui ne peut que créer de l'absentéisme et de la démotivation.

L'UNSa Justice émet le vœu que cette dernière CAP de mobilité se déroule sans obstruction due aux blocages des fonctionnaires sur leurs postes...sauf à vouloir rendre cette instance orageuse !

Sur le volet indemnitaire, la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel -RIFSEEP- (notamment des notifications des groupes d'appartenance) pose soucis à de nombreux collègues qui ne se retrouvent pas, compte tenu de leur mission réelle, dans les groupes d'IFSEE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) proposés !

Monsieur le Président, toujours sur le volet RIFSEEP, nous vous rappelons que l'ensemble de notifications individuelles ne sont pas réalisées, notamment en administration centrale.

L'UNSa Justice, qui est opposée à ce système indemnitaire, demande qu'un bilan soit réalisé et que les cotations de postes soient connues de tous car cela peut avoir un impact sur les choix de mobilité.

Sur le volet CIA (Complément Indemnitaire Annuel) **L'UNSa Justice** revendique qu'une enveloppe à hauteur des attentes vienne récompenser le travail des éternels oubliés, les catégories « C », de TOUTES les directions du ministère.

A la DSJ, la réforme des TASS et TCI conduit des agents travaillant dans ces structures à « intégrer » le ministère de la justice. Pourtant certains agents ne feront pas ce choix et préféreront rester chez leurs employeurs d'origine.

L'UNSa Justice :

- souhaite connaître le nombre d'agents dans cette situation,
- souhaite avoir confirmation qu'il y aura bien une compensation en ETP pour les effectifs « justice ».

L'UNSa Services Judiciaires lors du Comité technique des services judiciaires du 10 octobre 2018 a demandé que la catégorie C ne soit pas exclue de la réserve judiciaire et a dénoncé de nombreux fonctionnaires de catégorie C du ministère de la Justice quittent l'Institution avec une pension à peine au-dessus de 1000 euros nets mensuels.

Ces personnels revendiquent la possibilité d'intégrer la réserve judiciaire que vous leur refusez alors que l'on verse en même temps environ 8000 euros bruts mensuels à un magistrat honoraire (comme sur le ressort de Rennes) en plus de sa pension rarement inférieure à 3000 euros bruts !

Paris, le 15 octobre 2018
Les élus UNSa Justice

